Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 081-218101400-20230613-1836_DDSUBGYMNA-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION MUNICIPALE

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient d'opérer des travaux de menuiserie et d'éclairage du gymnase communal.

Considérant qu'il convient de demander, à cet effet, une subvention auprès de la Région Occitanie.

DECIDE

ARTICLE 1 :
IL SERA DEPOSE UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION auprès de la Région Occitanie.

Le coût particulier pour ce projet précité est de 23 505,89 € HT

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

• Région Occitanie	30%	7 051,77 € HT
• Autofinancement Commune de Lavaur	20%	16 454.12 € HT
Montant total H.T estimé de l'opération	**100%**	**23 505,89 €**

Fait à LAVAUR, le 13/06/2023
Le Maire
Bernard CARAYON

MAIRIE de LAVAUR (Tarn)

Mairie de Lavaur - CS60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 Fax : 05.63.41.42.89 Courriel : mairie@ville-lavaur.fr
Services Techniques – 300 Chemin d'en Roudil – 81500 LAVAUR – Tél : 05.63.83.03.03 Courriel : st@ville-lavaur.fr